



La Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et
Sociale de Tanger organise le Premier Forum
Méditerranéen - Maroco-Espagnol
Sous thème

**L'organisation territoriale et
l'expérience de la régionalisation
au Maroc et en Espagne : Lectures
croisées**

En coopération avec

Le Centre d'Etudes Sociales et
Juridiques du Sud d'Europe

En collaboration avec

Le Groupe de Recherche de
l'Université de Jaén SEJ-173

Tanger, le 13 et 14 juillet 2022



La question de la régionalisation, tant dans l'expérience espagnole que marocaine, occupe une place primordiale, que ce soit parmi les responsables ou les chercheurs universitaires. En tant qu'un mode et une forme d'organisation territoriale, l'attribution de certains pouvoirs et compétences sont confiés aux unités territoriales locales, qui jouissent d'une sorte d'indépendance vis-à-vis de l'autorité centrale dont la compétence a été déterminée à l'origine pour inclure toutes les parties de l'Etat.

Cependant, il convient de noter que la régionalisation prend des formes différentes en fonction de la nature des systèmes politiques des Etats. Dans ce cadre, on trouve, d'une part, la décentralisation territoriale ou l'administration locale décentralisée dont relèvent les différentes collectivités territoriales, y compris les régions, et d'autre part le régionalisme politique, dans lequel l'administration décentralisée dispose de pouvoirs politiques importants, car elle occupe une position privilégiée au sein de l'organisation locale, administrative et politique. Ce régime partage avec le pouvoir central des fonctions politiques dans le domaine législatif et organisationnel, et ses règles sont définies par la Constitution. Certes, la régionalisation politique est le niveau le plus élevé de décentralisation territoriale, où l'Etat partage les pouvoirs législatifs, exécutifs et judiciaires.

Dans ce cadre, via ce premier Forum Méditerranéen-Maroco-espagnol, nous tentons d'étudier les trois expériences fondamentales de la régionalisation au niveau des expériences méditerranéennes à savoir : l'expérience marocaine, espagnole et italienne. Ce qui nous permettra de s'arrêter sur les forces et les faiblesses de chacune de ces trois expériences, ainsi que sur un ensemble de réformes que les ces trois expériences ont connues et engagées. Nous visons à identifier aussi bien un ensemble de points positifs afin de les valoriser et de les appuyer, que les points négatifs à dépasser, en s'appuyant sur une approche analytique basée sur une compréhension précise de ces expériences, et de leur contribution à l'essor du développement et à la réponse à un ensemble de questions que nous allons essayer de débattre dans ce Forum.

Commenté [Abdel1]:

2

OBJECTIFS DU FORUM

Ce Forum vise à échanger les expériences et les expertises, bénéficier des atouts en matière d'organisation territoriale au Maroc, en Espagne et en Italie, et à répondre par la suite à une panoplie de questions liées à l'organisation territoriale, à la régionalisation dans les trois expériences avancées ci-dessus et à l'audace de l'autonomie du Sahara marocain, sur la base de l'initiative marocaine de 2007. Cette dernière est considérée par la majorité des pays comme une initiative la plus, sérieuse, réaliste et crédible, du fait qu'il s'agit d'une initiative qui s'inscrit dans le cadre d'une société démocratique moderne, fondée sur les fondements de l'Etat de droit et de libertés individuelles et collectives.

Cette nouvelle approche est guidée par la recherche d'un développement individuel, collectif, socio-économique et l'émergence d'un avenir meilleur pour la population de la région dans le cadre de la souveraineté du Royaume du Maroc et de son unité nationale. Dans cet esprit, l'objectif ultime de cette initiative vise de mettre fin aux souffrances de la séparation et à l'exil et de contribuer à la réconciliation. Ceci est dit, plusieurs questions peuvent être avancées :

- Dans quelle mesure les formes actuelles d'organisation territoriale, au niveau de l'expérience marocaine, espagnole et italienne, ont contribué à atteindre les objectifs qui leur étaient assignés ?





- Quels sont les points positifs et négatifs concernant les trois expériences dans le domaine de l'organisation territoriale, en particulier les expériences régionales ?
- Quelle est la forme la plus efficace de l'initiative marocaine d'auto gouvernance du Sahara Marocaine, et quelles entrées à envisagées dans ce cadre ?

Nous tenterons donc de répondre à travers le premier Forum Maroco-Espagnol, à l'ensemble de ces questions et à d'autres. Ce Forum sera organisé par la Faculté des Sciences Juridiques, Economiques et Sociales de Tanger (FSJEST), en coopération avec le Centre d'études sociales et juridiques du Sud d'Europe, sous thème : **L'organisation territoriale et l'expérience régionale au Maroc, en Espagne et en Italie : Lectures croisées**, le 13 et 14 Juillet 2022 à la FSJEST.

PROGRAMME DU FORUM

Mercredi 13 Juillet 2022

Séance d'ouverture : 15h00 - 15h30

Mot de Monsieur le président de l'Université Abdelmalek Essaâdi

Mot de Monsieur le Doyen de la Faculté de Droit de Tanger

Mot de Monsieur le président du Centre d'Etudes Sociales et Juridiques du Sud d'Europe

Pause-café : 15h30 – 15h50

Mercredi 13 Juillet 2022

1^{ère} Séance plénière : 15h50 - 18h00

Modérateur :

15h50 – 16h10 Présentiel	Antonio J. Porras Nadales, Université de Séville, « <u>Mécanismes de collaboration entre l'État et les Régions en Espagne</u> ».
16h10 – 16h30 Présentiel	Mohamed Yahya, Université Abdelmalek Essaâdi / Directeur de Centre Doctoral FSJEST, « <u>La décentralisation à l'épreuve des faits, une décennie après l'entrée en vigueur de la constitution 2011</u> ».
16h30 – 16h50 Présentiel	Juan Montabes Pereira, Université de Grenade, « <u>La transformation de l'organisation territoriale de l'État en Espagne : du modèle unitaire et centralisé au soi-autonomies" après l'expérience des quarante-cinq dernières années</u> ».
16h50 – 17h10 Présentiel	Ahmed Bouachik, Université Mohamed V de Rabat / Ancien membre de la commission consultative de la réglementation, « <u>Compétences des régions : les difficultés de mise en œuvre</u> ».
17h10 – 17h30 Présentiel	Luca Mezzetti, Université de Bologne (Italie), « <u>Les autonomies territoriales dans le système constitutionnel italien</u> ».
17h30 – 17h50 Présentiel	Hamid Aboulas, Université Abdelmalek Essaâdi / Vice Doyen de la FSJEST, chargé de la recherche scientifique et coopération, « <u>Réflexions sur la répartition des compétences sur base du statut d'autonomie de la région du Sahara et expériences comparatives</u> ».
17h50 – 18h10 Présentiel	Gerardo Ruiz-Rico Ruiz, Université de Jaén, « <u>La forme autonome de gouvernement : la relation des pouvoirs politiques de la Communauté autonome</u> ».



